



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUMBIN

N° 2024_07_39

Conseillers municipaux En exercice : 19 Présents : 15 Excusés : 2 Votants : 17	Le 8 juillet 2024, le conseil municipal de la commune de Lumbin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence du maire, Pierre FORTE. Date de la convocation : 3 juillet 2024
---	---

- Présents :** Pierre FORTE, Marie-Nicole JONGBLOETS, Christophe IOHNER, Angèle DEMARE, Véronique DEVERS, Jean-Claude DEL REY, Laurence MARCELOT, Géraud SEMANAZ, Grégory ROBIN, Lucie VACHEZ-COLLOMB, Nicolas CONCHE, Charlotte REYNAUD, Michel MIET, Ange LEONETTI, Evelyne AUPECLE-MONTEIRO
- Représentés :** Virginie BLANC représentée par Géraud SEMANAZ, Jean-Pierre DUPUY représenté par Michel MIET
- Excusés :** Ludovic GHIOTTI, Christophe ISOARD
- Secrétaire de séance :** Marie-Nicole JONGBLOETS

Délibération n° 2024_07_39

Nomination d'un délégué à la protection des données

Madame la première adjointe propose au Conseil municipal la nomination de M. Paul BORRUSO, Directeur général des services, en tant que délégué à la protection des données (DPD/DPO) de la commune, afin de répondre aux exigences émises par la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) concernant la conformité des personnes morales – et notamment les collectivités territoriales – au Règlement Général de Protection des Données de l'Union Européenne et à sa déclinaison dans l'ordonnancement juridique national.

Vu le Règlement n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, abrogeant la directive 95/46/CE, entré en application le 25 mai 2018,

Vu la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la Loi 2018-493 du 20 juin 2018,

Vu le Décret n°2018-687 du 1er août 2018, entré en application le 4 août 2018,

Vu l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel

Considérant qu'en application des dispositions précitées la commune doit procéder à la mise en conformité des traitements de données à caractère personnel opérés en son sein, ainsi qu'à la nomination d'un Délégué à la Protection des Données, placé pour ces missions sous l'autorité de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés,

Considérant que pour ce faire il revient au Conseil Municipal de délibérer,

Après avoir entendu les explications de la rapporteur et en avoir débattu,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** La nomination de M. Paul BORRUSO, Directeur général des services, comme Délégué à la Protection des Données de la commune.

Adoptée à l'unanimité

(17 voix pour)

Certifiée exécutoire

Le Maire,
Pierre FORTE

